



## Confirmation de votre demande de contact via le formulaire : Contacter votre commissariat

1 message

Préfecture de Police <noreply@interieur.gouv.fr>  
Reply to: Préfecture de Police <noreply@interieur.gouv.fr>  
To: [REDACTED]

Thu, 18 May 2023 at 08:14



Bonjour **Madame Jennewein Esther**,

La préfecture de Police vous remercie de votre message. Le délai moyen de prise en compte de votre demande est de 5 jours.

Merci de ne pas répondre directement à ce courriel, celui-ci vous est envoyé automatiquement.

### Récapitulatif de votre demande

#### Commissariat sélectionné :

Veillez choisir votre département : [Paris \(75\)](#)  
puis le commissariat dont vous dépendez : [11ème arrondissement \(75011\)](#)

#### Message :

Madame, Monsieur,  
Ma plainte est-elle suivie :  
27/02/2023 (12:17) ups ID : l'hôtesse  
1ZC3TB46DK39845033

Mon adresse email club-internet est fermée, pour cause qui ne m'est pas précisée dans le genre "activité suspecte" mais j'ai subi des hacks et MA PROTECTION, CCTV, FORENSICS, EXAMENS MÉDICAUX, rien... Depuis trois ans. Ni mes Droits pour 2015. AUCUNE RÉPONSE NE M'AYANT ÉTÉ APPORTÉE DEPUIS TROIS ANS, ET ICI, CELA VA FAIRE DES DIZAINES DE COURRIELS ET CET ENVOI.

J'en ai rajouté un, parti le 11/05 car mon adresse a changé, pour faire un ajout, je souhaitais avoir un retour [REDACTED]

Le problème lorsque j'ai suivi les conseils au portail de chez vous sur le chat en ligne, c'est que JE NE SUIS PAS PROTÉGÉE, traduite, rien, transmissions, suivi, rien, ou pas le bon type de ces "transmissions."

Au commissariat [REDACTED] s ont feint de ne rien comprendre, ni la lettre en Anglais, me redemandant assez autoritairement quel était le crime, vu le type DES crimes, c'est inhumain, je ne peux pas... Que vais-je faire ? Noter, mourrir, et qui me suivra après LES AUTRES VICTIMES ? Ensuite ils ont voulu appeler l'immigration, non sens disait-elle. Ceci accordément à LEURS LOIS N'EST PAS SENSÉ SE PRODUIRE DE LA SORTE, AYANT ÉTÉ IGNORÉE PENDANT TROIS ANS ET ABUSÉE PAR DE NOMBREUSES AUTORITÉS, PARENTALE, ADMINISTRATIVES, MÉDICALES, JUSTICE, ETC. EN FRANCE NOTAMMENT, (je pense être plus claire en majuscules depuis, c'est devenu un réflexe pourtant inutile ou connoté le sais-je ? Non plus et en Français, aussi, car illégalement ou absurdement, on ne comprend rien, pouvez répéter, de quoi s'agit-il ?

Ici : les gens disent-ils sans le dire, pour référence citoyenne Facebook ? Non je ne comprends rien. La Loi, personne ne la comprend donc plus nulle part OFFICIELLEMENT ? ET PAS DISONS. LOGIQUEMENT : IL Y A UN PROBLÈME, DANS LA PRATIQUE IL EST IGNOBLE.) Besoin du consulat, irresponsif, qui fait la même chose, d'un support, de traduction, de protection, d'informations, DES PIÈCES VONT-ELLES AVOIR DISPARU ET QUI DOIS-JE POURSUIVRE ENCORE AILLEURS CAR C'EST CELA OU RIEN QUE J'ENTENDS ET QUE JE LIS LE PLUS SOUVENT.)

QUE FAIRE ? QUI ALLER VOIR ET COMMENT ?

Cordialement, Esther Jennewein,

Française et symbole détourné de VOTRE armée de résistants sous Degaulle, mais aussi de famille encore MENACÉE ELLE MÊME POTENTIELLEMENT. COMME TOUS LES AUTRES, DISCRÉTIONNAIREMMENT SI LA LOI OFFICIELLEMENT LE PRESCRIT. Est-ce possible d'en avoir deux armées et de polices et de citoyens et de pays et d'alliances ? Régime officiel de la France, pour le terrorisme d'Extrême Droite, des pratiques d'espions, autres victimes civiles et parmi VOS collègues, il y en aura, il y en a eu. Pas moi qui les ai attaqué. La LOI ce n'est pas MA CHARGE, PROFESSION non plus. Que faire s'il vous plaît ? Comptez aussi envoi 1,2, par courrier, ces courriels que je vous envoie déjà beaucoup, et ailleurs (lettre 1 et 2 et il en manque, [REDACTED] pas marché ETC.) ET CE TRAITEMENT INHUMAIN ET DÉGRADANT. TROIS ANS ET PLUS DE CRIME ORGANISÉ. Dois-je supplier, hurler de terreur, de rage, c'est fait et déjà. L'alphabet le plus normal également. Merci si toutefois, du moins vous pouviez me dire :

1) le suivi de cette enquête,

2) pour les pièces, mes soins, examens, ma protection, PROTECTION, ces problèmes de CONFIANCE et de traductions, vous auriez la bonne connaissance ou l'action, la bonne également, plus à portée de main.

Merci. Esther Jennewein.

Cette demande a été effectuée via le formulaire **Contactez votre commissariat** de la page <http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/presentation/les-directions-et-services/directions-de-police-active/contacter-votre-commissariat> du site Internet de la préfecture de Police.

Nous vous invitons à conserver cet accusé d'enregistrement qui atteste de la bonne réception de votre demande par notre système. Il ne préjuge pas de la conformité de son contenu qui dépend entre autres de l'étude des pièces fournies.

À compter de la réception de votre demande par nos services, vous recevrez, à l'adresse électronique indiquée, un accusé de réception dans les 7 jours suivants.

Si l'instruction de votre demande nécessite des informations complémentaires, le service compétent vous contactera et vous indiquera la liste et le délai pour les fournir.

Il est inutile de renouveler votre demande ou d'engager une démarche de relance avant un minimum de 8 jours. Au-delà de ce délai, nous vous invitons à vous adresser à nouveau l'administration via le site Internet.

Cordialement.

La préfecture de Police.

Pour toute information complémentaire, rendez-vous sur <https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr>